**Publicité**

**Pouvoir adjudicateur** :

Désignation :

Mairie de Saint-Cyprien

Place Desnoyer

66750 Saint-Cyprien

Téléphone : 0468376800

Fax : 0468214389

Adresse internet : http://www.saint-cyprien.com

E-Mail : christophe.vidal@stcyprien.fr

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

* Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Profil d'acheteur :** https://www.marches-securises.fr

https://www.marches-securises.fr

L'avis concerne un accord-cadre.

**Objet de l'accord-cadre** :

Prestation d'élaboration et de livraison de plateaux de repas de fête pour des personnes de la commune.

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :non

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre à bons de commande

Type d'accord-cadre de services : Services d’hôtellerie et de restauration

**Lieu principal d'exécution :**

La commune de Saint-Cyprien.(66750)

Code NUTS : FRJ15

**CPV global à la consultation**

**CPV principal :** 55521100-9

Conformément aux articles R2111-16 et R2111-17 du code de la commande publique, les prestations ou produits demandées devront avoir des performances environnementales équivalentes à celles définies par le vin proposé sera un vin rouge ou blanc du Roussillon d'Appellation d'Origine Contrôlée AOC). Dans la mesure du possible, le titulaire proposera des produits régionaux et favorisera les circuits courts pour son approvisionnement. Les candidats préciseront dans leur offre comment les prestations ou produits satisfont aux critères définis dans l'écolabel ou équivalents.

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en accord-cadre unique.

Le montant minimum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 40 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 130 000.00 euros HT.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

La durée de l'accord-cadre à bons de commande est de 3 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Il n'est pas prévu d'avance.

**Interdiction de soumissionner**

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 2 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation de l'accord-cadre public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un accord-cadre public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation de l'accord-cadre public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation de l'accord-cadre public.

**Présentation de candidature :**

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :https://dume.chorus-pro.gouv.fr/).

**Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :**

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

**Aptitude :**

* L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant:Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers
* **Capacité économique et financière :**
* Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
* Indication concernant le montant couvert par l'assurance pour risques professionnels
* **Capacité technique et professionnelle :**
* Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.
* Indication des techniciens ou organismes techniques, en particulier des responsables du contrôle de la qualité, auxquels peut faire appel l'opérateur économique
* Description de l'équipement technique et des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et indication des moyens d'étude et de recherche
* Indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement qui seront mis en place par l'opérateur économique
* Indication par l'opérateur de son accord à des contrôles par l'acheteur portant sur la capacité de production, sur sa capacité technique, sur ses moyens d'étude et de recherche et sur les mesures de contrôle de la qualité
* Indication par l'opérateur économique des mesures de gestion environnementale que celui-ci pourra appliquer lors de l'exécution de l'accord-cadre.
* Indication de la part de l'accord-cadre que l'opérateur économique a éventuellement l'intention de sous-traiter.
* Norme d'assurance qualité requise Le titulaire est garant du respect des normes d'hygiène et de traçabilité, HCCP, ainsi que des normes réglementaires inhérentes à la restauration pour l'ensemble des convives ciblés dans ce marché. Il aura la charge de mettre en place et de faire appliquer son Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) sur l'ensemble de la prestation.

**Procédure :** MAPA ouvert

**Critères d'attribution**

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

**1.** Critère Prix des prestations pondéré à 60 sur 100 points.

Prix des prestations.

**2.** Critère Valeur technique pondéré à 40 sur 100 points.

Qualité des produits et des prestations appréciées au regard du mémoire technique et qualités gustatives des produits appréciées grâce aux échantillons fournis.

**2.1**. Sous-critère Description de la prestation pondéré à 20 sur 40 points.

Mémoire technique dans lequel figure les fiches techniques des produits, l'élaboration et le conditionnement des produits ainsi que les moyens mis en oeuvre pour assurer les livraisons..

**2.2**. Sous-critère Qualité gustative pondéré à

20 sur 40 points.

la qualité gustative sera appréciée grâce aux échantillons produits lors du dépôt de l'offre..

**Renseignements d'ordre administratif :**

Numéro de référence de l'accord-cadre : MAPA N° 22SE055

La présente consultation est une consultation initiale.

*Date d'envoi du présent avis à la publication :* 17/08/2022

*Date limite de réception des offres :* 19/09/2022 à 15:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Délivrance du DCE**

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

**Modalités essentielles de financement et de paiement :**

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Modalités de financement des prestations : Les dépenses effectuées au titre du présent marché seront imputées sur le Budget de la Commune de Saint-Cyprien au titre de l'exercice 2022 et suivants..

**Avis périodique :**

Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre :** Après l'attribution de l'accord-cadre, la personne signataire de l'accord-cadre pourra exiger que le titulaire adopte la forme juridique suivante : groupement solidaire.

La même entreprise ne peut pas présenter pour l'accord-cadre ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

* en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
* en qualité de membre de plusieurs groupements.

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Montpellier

**Service pour renseignements sur recours**

Tribunal Administratif de Montpellier

6 rue Pitot

34000 Montpellier France

Tél: 0467548100

fax : 0467548156

Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Adresse Internet (URL): http://www.montpellier.tribunal-administratif.fr

**Conditions de remise des candidatures**

La transmission des candidatures et des offres se fait obligatoirement par voie électronique.

Les candidatures et les offres seront déposés sur la plateforme de dématérialisation citée ci-après.

Bien évidemment les échantillons demandés seront envoyés par la poste ou par transporteur.

**Signature des documents transmis par le candidat**

L'acheteur exige que les opérateurs économiques signent électroniquement le DUME (électronique) ou documents équivalents (DC1 et DC2).

Il est exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) électroniquement dès le stade de la réception des offres. L'absence de signature électronique entraine l'irrégularité de l'offre.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dument habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation).

Ce document d'habilitation devra être fourni, signé de façon électronique par les autres membres du groupement, dès le stade de la réception des candidatures.

Les documents suivants constituant l'offre devront être signés électroniquement :Bordereau des prix unitaires où figurent des prestations payés au forfait et valant DQE. L'inobservation de cette prescription entraine l'irrégularité de l'offre.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

**Autres Informations**

**Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.**

**Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des plis.

**Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :**

* pour les renseignements d'ordre administratif et technique :

Mairie de Saint-Cyprien - MP MCR

Correspondant : Mme Marie-Claude Ramond

Adresse : Hôtel de ville

Place Desnoyer

66750 Saint-Cyprien

Tél : 0468376800

Fax : 0468214389

Courriel : mcramond@mairie-saint-cyprien.com

Adresse Internet : http://www.saint-cyprien.com